



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Prévention des Risques
Unité Risques Industriels Accidentels

Référence : AB/CN - D-0294-2016-UT13-Sub-Mart R
P1 - 64.01007

Affaire suivie par : Audrey BLANC
audrey.blanc@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.42.13.01.08 - Fax : 04.42.13.01.29

DSPR 602

Marseille, le

26 AVR. 2016

Le Directeur Régional par Intérim

à

Monsieur le Directeur
Société CPB
Chemin Départemental 54
Quartier Ouest - BP 14

13131 - BERRE L'ETANG Cedex

Objet : Conclusions du contrôle inopiné du 13 octobre 2015.

Thème : Dépassement en poussières des rejets atmosphériques de l'unité PVC du pôle pétrochimique de Berre.

Réf : Votre courrier en réponse du 04 avril 2016.

P.J. : 1 fiche d'écart complétée.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle inopiné le 13 octobre 2015 sur les rejets atmosphériques de l'unité PVC.

Suite à ce contrôle, un écart à la réglementation vous a été notifié par l'inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ce constat.

Je note bien votre engagement de réalisation d'une nouvelle campagne de mesures au second semestre 2016 dont vous voudrez bien me communiquer les résultats, afin de valider les contre-mesures réalisées et les résultats de l'autosurveillance. Dans le cas où le bon fonctionnement des sècheurs ne serait pas démontré, une proposition d'actions correctives sera à fournir en complément des résultats de mesures.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1-4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que la fiche d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation

Le Chef de l'Unité
Risques chroniques et sanitaires

Jean-Luc ROUSSEAU
Ingénieur divisionnaire
de l'industrie et des mines

Siège :
DREAL PACA
16, Rue Antoine Zattara
CS 70248
13332 MARSEILLE Cedex 3